



L'arrêt du tribunal de l'Union européenne sur l'accord agricole Maroc-UE est une décision dangereuse qui porte atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale du Royaume, estiment des associations de la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Dans un communiqué, l'Association pour l'intégrité territoriale, le développement humain et les œuvres sociales, l'Association régionalisation avancée et autonomie et la ligue nationale pour la défense des droits de l'homme et le soutien au plan d'autonomie dans la région de Dakhla-Oued Eddahab dénoncent cette décision "injuste" qui ne se conforme pas aux conventions et traités internationaux aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

Faisant part de leur étonnement suite à cet arrêt, ces associations formulent le vœu de voir l'Union européenne prendre les décisions qui s'imposent en vue de rectifier cette décision. Elles appellent aussi à maintenir la vigilance en vue de faire face à toute action visant à porter atteinte aux intérêts suprêmes du Royaume, exhortant l'UE à s'attacher au dialogue "sérieux et objectif" en vue de faire prévaloir les aspects légaux des conventions internationales sur les considérations d'ordre politique.

Et de réitérer l'adhésion effective des populations du Sahara marocain à la gestion de leurs affaires locales dans le cadre de la régionalisation avancée à travers le modèle de développement des provinces du sud lancé par S.M le Roi Mohammed VI à Laâyoune à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire de la Marche Verte.

Par ailleurs, l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne est une atteinte aussi bien à la souveraineté de l'Europe que du Maroc, a souligné l'universitaire et chercheur dans le domaine des droits humains, Hassan Hjjiej.

Cet arrêt, truffé d'erreurs, est un parti-pris flagrant en faveur du polisarrio et de l'Algérie, a précisé le chercheur dans une déclaration à la MAP.

Tout en s'interrogeant sur les motifs à la base de cette décision, le chercheur a fait état de manœuvres et intrigues ourdies par les ennemis du Royaume pour le forcer à renoncer à ses positions constantes.

Cet arrêt dénote un déficit d'information ou une méconnaissance de la part des juges du Tribunal de l'UE de la question du Sahara marocain et du projet de régionalisation avancée, ainsi que des investissements réalisés et des changements intervenus dans les provinces sud depuis leur retour à la mère-patrie, a précisé l'universitaire.

Il a souligné que le grand perdant sera l'Europe vu l'importance de ses relations de coopération avec le Maroc et le volume des échanges commerciaux entre le Royaume et les pays européens.

Cette décision est une "réaction de l'Algérie et du polisarrio au discours prononcé par S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion du 40e anniversaire de la Marche verte depuis la ville de Laayoune. Elle constitue une tentative de la part des dirigeants algériens pour nuire aux intérêts économiques du Royaume et porter atteinte aux relations internationales diversifiées du Maroc.

L'arrêt, qui suscite moult interrogations, ne portera nullement atteinte au partenariat maroco-européen qui est profond et qui touche divers domaines dans le cadre du statut avancé accordé au Maroc depuis 2008, a-t-il noté.

Un arrêt qui porte atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc - Casablanca

Écrit par Administrator

Lundi, 14 Décembre 2015 11:04 -

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)